Téliss

Télé-services d'Issy

MODE D'EMPLOI DU PORTAIL FAMILLE

Planifier les activités de vos enfants en un clic !

www.issy.com,
rubrique e-services Enfance et scolarité - Téliss

Issy-les-Moulineaux

André SANTINI
Ancien Ministre
Député des Hauts-de-Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux

COMMENT VOUS CONNECTER

VOTRE PREMIÈRE CONNEXION

La création de votre compte internaute s'effectue à l'accueil du service Education ou du CLAVIM.

POUR VOS PROCHAINES CONNEXIONS

Renseignez le nom d'utilisateur et le mot de passe puis cliquez sur **« Se connecter ».**

MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Cliquez sur **« Mot de passe oublié »**, renseignez votre adresse email puis cliquez sur **« Envoyer »**.

MOT DE PASSE À MODIFIER ?

Cliquez sur « **Mon compte [Nom d'utilisateur]** » dans le bandeau du Portail.

NAVIGUEZ !

suite au verso : « Mon dossier »

Mon dossier
Consulter mon dossier et mes démarches
Modifier mes coordonnées
Accéder à mes documents dématerialisés
Inscription
Visualiser les activités de mes enfants
Inscrire les enfants à de nouvelles activités
Planning
Visualiser le planning de mes enfants
Effectuer de nouvelles réservations
Facturation
Régie unique TELISS: 1 facture(s) en attente(s)
Simulation
Calculer mon quotient familial
Voir le tarif des activités
Trouver mon école de secteur
Messagerie / nous contacter
Consulter mes messages
Communiquer avec un service de la Mairie

Vision globale et déplacements possible dans les 6 onglets

vos questions les plus fréquentes

Comment modifier le mode de réception de mes factures ?

- Je reçois mes factures au format papier et souhaite les recevoir par mail dès leur émission : Portail, onglet «mon dossier», Mes coordonnées», cocher «Adhérer à la réception des factures par mail».
- Je reçois mes factures par mail et souhaite les recevoir au format papier : envoyer un message (onglet « Messagerie ») en indiquant la date à laquelle vous souhaitez que cette modification soit effective.

Comment inscrire mon enfant aux activités de loisirs des vacances ?

Les inscriptions en accueil de loisirs des vacances scolaires s'effectuent sur le portail, onglet « Inscription ».
Le calendrier annuel des inscriptions en accueil de loisirs (en maternelle, en élémentaire et au club 11/14 ans) durant les vacances est téléchargeable dans la rubrique « Documents » sur la page d'accueil du portail.

Comment connaître mon quotient familial et mes tarifs pour les activités périscolaires et de loisirs ?

Le quotient familial correspond aux revenus du foyer divisés par le nombre de personnes le composant. Votre QF est valable à compter de la date de son calcul jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Un simulateur de tarifs est disponible sur la page d'accueil du portail, rubrique «Simulations tarifaires». Deux possibilités :

- Vous connaissez la valeur de votre quotient et souhaitez obtenir les tarifs des activités : complétez le champ «valeur» et cliquez sur « accéder aux tarifs ».
- Vous souhaitez connaître votre quotient familial et les tarifs : complétez vos revenus et la composition de votre foyer puis cliquez sur «calculer et accéder aux tarifs». NB : 1 parent isolé ou 2 parents = 2 parts. Chaque enfant à charge = 1 part.

Les activités fréquentées par mes enfants sont-elles déductibles des impôts ?

Si durant l'année civile antérieure, vous avez fait garder vos enfants alors à charge âgés de moins de 6 ans (ex : au 1er janvier 2013, nés après le 31 décembre 2006) dans une structure périscolaire (accueil maternel ou élémentaire matin ou soir, études...) ou de loisirs (mercredis ou vacances), vous pouvez bénéficier d'un crédit ou d'une réduction d'impôt.
Une attestation fiscale est automatiquement envoyée chaque année à votre domicile courant mai et disponible au format PDF sur votre compte TELISS (onglet « Mon dossier », « Mes documents »).

Pour toute information complémentaire sur ces avantages fiscaux, nous vous invitons à prendre contact avec le Centre des Impôts dont vous dépendez (à Issy-les-Moulineaux : 1 place d'Alembert – 01 41 09 63 50 - ouvert du lundi au vendredi 8h45-12h00 et 13h30-16h15).

Comment payer mes factures TELISS ?

- Par carte bancaire en ligne sur le portail, onglet «Facturation», « Payer ».
- En envoyant un chèque à l'ordre du « Trésor Public » par courrier au service Education.
- En espèces, chèque, carte bancaire ou CESU à l'accueil du service Education.
- Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire tous les mois entre le 10 et le 15.

Comment adhérer au prélèvement automatique ?

3 possibilités :

- Complétez le formulaire de prélèvement automatique disponible sur le portail dans « Mon dossier », « Mes documents » et envoyez votre RIB en pièce jointe (onglet « Messagerie », « envoyer un message »).
- Imprimez, complétez et envoyez par courrier au service Education le formulaire de prélèvement automatique et votre RIB.
- Directement au service Education.

Astuce : retrouvez toutes les questions les plus fréquentes sur la page d'accueil du Portail TELISS.

Téliss

Télé-services d'Issy

LES INDISPENSABLES

Naviguer sur le Portail en toute liberté et simplicité

L'aide en ligne sur la page d'authentification et sur chaque écran récapitule les fonctionnalités indispensables.

Pour vous déconnecter du Portail après chaque visite.

Dématérialisation des démarches

Recevez un email avec votre facture dès que celle-ci est disponible.

NOUS CONTACTER
Service Education ou CLAVIM

Par mail

Onglet **Messagerie** puis

Par courrier

Centre Administratif Municipal - **TELISS**
47, rue du Général Leclerc - 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Par téléphone

014 123 8000 (dites « information » après le bip)

Sur place

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h / le jeudi jusqu'à 19h / le samedi jusqu'à 12h

suite de « Naviguez ! »

MON DOSSIER

Consultez toutes vos informations personnelles :

➜ Le résumé de vos dernières démarches (Ma famille)
➜ Les informations sur vos enfants (Mes enfants)
➜ Modifiez vos coordonnées téléphoniques ou le mode d'envoi de votre facture (Mes coordonnées)
➜ Accédez aux documents mis à votre disposition (Mes documents)

Astuce : retrouvez, par exemple, le règlement intérieur des restaurants et activités périscolaires, les questions les plus fréquentes, votre carte de quotient familial si vous l'avez calculé.

INSCRIPTION

Consultez les inscriptions de vos enfants (Voir toutes mes inscriptions) :

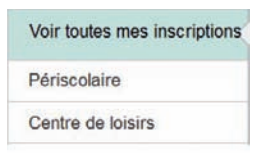

➜ Aux activités périscolaires (Périscolaire)
➜ Aux activités de loisirs (Centre de loisirs).

Inscription automatique des enfants aux activités périscolaires et de loisirs en période scolaire (après l'inscription scolaire et/ou l'adhésion au Clavim).

Inscription sur le Portail ou à l'accueil du CLAVIM des enfants aux activités de loisirs des vacances (délai de 15 jours avant le début de l'activité).

Les inscriptions pour les vacances

Un calendrier annuel fixant les périodes d'inscription aux vacances scolaires est disponible sur le portail et dans les accueils de loisirs. Chaque inscription à une activité de vacances s'effectue en **6 étapes**. Les différents choix apparaissent dans une liste déroulante.

1. Sélectionnez « Centre de loisirs » et le prénom de l'enfant concerné et cliquez sur « Inscrire »

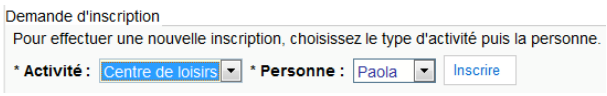
Demande d'inscription
Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.
* Activité : Centre de loisirs
* Personne : Paola
Inscrire

2. Choisissez le type d'activité « Accueil de loisirs »

3. Choisissez l'activité

* Activité :
Club 11/14 ans Printemps 2013 du 29/04/2013 au 07/05/2013
Club 11/14 ans Printemps 2013 du 29/04/2013 au 07/05/2013
Elémentaire 1ère semaine Printemps 2013 du 29/04/2013 au 03/05/2013

4. Sélectionnez tous les jours de la semaine

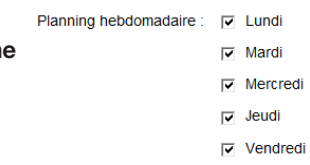

5. Choisissez dans le «groupe» le centre de loisirs

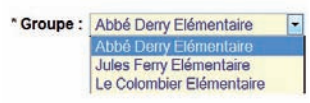

Il est indispensable de sélectionner l'accueil de loisirs que fréquentera votre enfant durant les vacances.

6. Enregistrez l'inscription de votre enfant et un message de confirmation apparaît

Une fois l'inscription enregistrée, rendez-vous directement sur l'onglet «Planning» pour indiquer les présences de vos enfants (matin ou après-midi ou journée et/ou repas)

PLANNING

Pour les activités périscolaires et les accueils de loisirs, indiquez les jours où vos enfants seront présents.

➜ Mon enfant et toutes ses activités (Famille)
➜ Les activités en commun de mes enfants (Activités)

Le planning informe la Ville et le CLAVIM des ressources à mobiliser (repas, nombre d'animateurs) pour l'organisation d'une activité en fonction du nombre d'inscrits.
Ce planning vous rappelle également les jours où vos enfants ont fréquenté une activité et le montant qui vous sera facturé par activité.

Planifiez les activités périscolaires et de loisirs de vos enfants en 7 étapes :

Etape 1 : sélectionnez le type d'activité : Périscolaire ou Centre de loisirs
Etape 2 : sélectionnez le mois concerné
Etape 3 : sélectionnez l'enfant concerné
Etape 4 : cliquez sur «modifier» pour ajouter ou supprimer des présences
Etape 5 : ajoutez ou supprimez des présences : cochez ou décochez pour chaque activité les jours concernés
Etape 6 : enregistrez les changements
Etape 7 : cliquez sur terminer sur l'écran récapitulatif de votre saisie. Un message informatif apparaît pour confirmer les modifications.

Astuce : pour ajouter des présences en masse : cliquez sur Modification avancée sélectionnez l'activité concernée, la période des modifications, les jours de la semaine et cliquez sur «enregistrer».

Il est possible de modifier le planning jusqu'à la veille minuit pour le lendemain. En cas de modification le jour-même, vous devez prévenir l'agent d'accueil de l'école avant 10 h de l'absence ou de la présence exceptionnelle de votre enfant. Au-delà, le repas et le goûter commandés vous seront facturés.

Famille

Mon enfant et toutes ses activités
Visualisez pour chaque enfant les présences aux activités où il est inscrit.

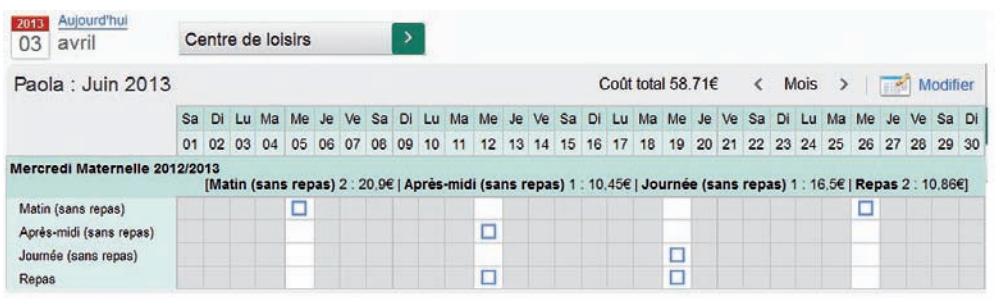
2013 Aujourd'hui 03 avril
Centre de loisirs
Paola : Juin 2013
Coût total 58.71€
Mois
Modifier
Mercredi Maternelle 2012/2013
[Matin (sans repas) 2 : 20,9€ | Après-midi (sans repas) 1 : 10,45€ | Journée (sans repas) 1 : 16,5€ | Repas 2 : 10,86€]
Matin (sans repas)
Après-midi (sans repas)
Journée (sans repas)
Repas

Activités

Les activités en commun de mes enfants
Planifiez les présences de vos enfants aux activités qu'ils ont en commun.

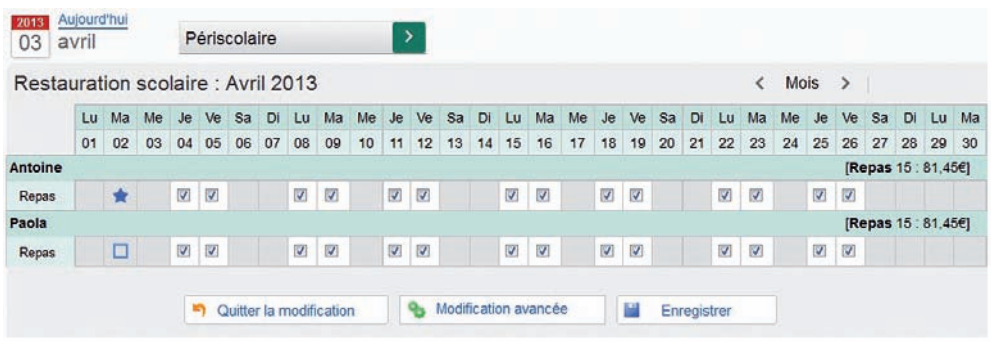

FACTURATION

Gérez toutes vos factures TELISS de votre domicile !

➜ Payez votre ou vos facture(s) en ligne
➜ Consultez vos précédentes factures (Historique)

Astuce : avec le prélèvement automatique, le montant de votre facture est automatiquement prélevé sur votre compte bancaire entre le 10 et le 15 du mois suivant. Si vous nous avez communiqué vos coordonnées téléphoniques, vous recevrez tous les mois un SMS vous informant de la date et du montant du prélèvement.

Mise en recouvrement : si vous n'avez pas payé votre facture le 20 du mois suivant sa réception, celle-ci devra être réglée directement auprès du Trésor Public (7, mail R. Menand ou en ligne sur www.issy.com rubrique La Vie Quotidienne, Enfance, Education e-services :"Paiement en ligne-Avis à payer du Trésor Public").

UNE ERREUR SUR VOTRE FACTURE ?

Pour les activités périscolaires (lundis, mardis, jeudis et vendredis) : adressez-vous directement à **l'agent d'accueil** de l'école de votre enfant avec votre facture dès sa réception.
Celui-ci nous la transmettra, après vérification des listes d'appel, pour un remboursement sur la facture suivante.
Si votre facture a été émise à tort, elle sera annulée.

Pour les activités de loisirs (mercredis et vacances) :
Utilisez la messagerie du portail ou adressez-vous **directement au CLAVIM** avec votre facture.
Le CLAVIM procèdera à un remboursement sur votre prochaine facture ou à son annulation.

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur des restaurants scolaires, **les factures peuvent faire l'objet d'une contestation** dans un délai de 2 mois après la date de réception.

SIMULATIONS

➜ Découvrez le tarif des différentes activités proposées à votre quotient familial (QF) ou simulez la valeur de votre QF (Tarification)

➜ Prenez connaissance de votre école de secteur en fonction de votre lieu de résidence (Scolaire)

Information : le quotient familial est calculé par année civile entre novembre et décembre. Il permet de bénéficier de tarifs adaptés à vos revenus pour la restauration scolaire, les études, les accueils matin et soir, les classes d'environnement, les Ateliers langue et les accueils de loisirs.

MESSAGERIE

➜ Consultez vos messages reçus (message(s) reçu(s))
➜ Consultez les messages envoyés (message(s) envoyé(s))
➜ Contactez-nous (Envoyer un message)

3 étapes :

1. Écrivez-nous en choisissant le **service** concerné

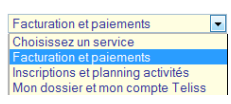
* Service : Facturation et paiements
Choisissez un service
Facturation et paiements
Inscriptions et planning activités
Mon dossier et mon compte Teliss

2. Précisez le **thème** de votre demande

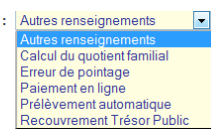

3. **Indiquez l'objet précis, écrivez votre message, ajoutez une pièce jointe si besoin et envoyez votre message. Nous nous engageons à vous répondre dans les meilleurs délais.**